

 <p>ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG</p>	<h2>MESURES ADDITIONNELLES CONTACT</h2>	<p>Code : REF-203_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 1 - 12.06.2024</p>
--	---	---

Mode de transmission : par contact direct ou indirect



Les mains du personnel sont le vecteur principal de transmission

MESURES	
Information au client.e	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place mesures additionnelles contact sur prescription médicale - Expliquer les motifs des mesures instaurées - Enseigner les indications et la technique de désinfection des mains
Déplacement/transfert du client.e	<ul style="list-style-type: none"> - Informer le service destinataire avant le transport du client.e - Recommander de limiter les sorties aux besoins vitaux - Si sortie du client.e avec des habits et protection propre - Isoler le site porteur ou infecté (Ex : pansement, vider le sac collecteur, ...) - Pour le transport, pas de surblouse et de gants pour la-le client.e et l'accompagnant
Surblouse 	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'activités directes au client.e - Lors de contact direct avec l'environnement du client.e

Nom et emplacement du fichier	Page
F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI\REF-203_HPCI_Mesures Additionnelles CONTACT_SPITEX_F.docx	